

ROUDI

UNE CODIFICATION DISSIDENTE

Les 3 Grâces (ou les 3 relais fondamentaux de la Majeure 5eme)

Considérons de façon exhaustive les redemandes possibles d'un ouvreur qui a une main de zone 1 (12 – 14 H) sans soutien pour la Majeure du répondant :

Bicolore économique

1♦ 1♠
2♣ zone 1 ou plus (jusque 18 H)

ou

1♣ 1♥
1♠ zone 1 ou plus (jusque 19 H)

Répétition de la Mineure

1♣ 1♠
2♣ zone 1

Redemande à 1SA

1♦ 1♠
1SA zone 1

Bicolore économique / Répétition de la Mineure / Redemande à 1SA. Ce sont les seules 3 redemandes possibles. Aucune autre n'existe.

Pour chacune de ces redemandes-type la Majeure 5eme a inventé un relais, outil indispensable sans lequel le répondant ne pourrait développer certains types de main. Il s'agit de ce que nous appelons "les 3 Grâces" :

- la 4eme couleur forcing – sur un bicolore économique
- de la 3eme couleur forcing – sur la répétition de la Mineure
- du Roudi – sur la redemande 1SA

1♦ 1♠
2♣ 2♥ 4eme couleur forcing, relais sur bicolore économique

1♣	1♥	
1♠	<u>2♦</u>	4eme couleur forcing, relais sur bicolore économique ¹
1♣	1♠	
2♣	<u>2♦</u>	3eme couleur forcing, relais sur répétition de Mineure
1♦	1♠	
1SA	<u>2♣</u>	Roudi, relais sur redemande 1SA

Nous supposons que le lecteur connaît ces 3 relais.

Influence des relais sur certains principes fondamentaux régissant la redemande du répondant

Considérons les 3 redemandes du répondant pour lesquelles la Majeure 5eme a depuis longtemps édicté (on aurait presque dit "sacralisé") des principes fondamentaux :

1. la répétition de la Majeure du répondant à saut représente une couleur 6eme dans une main 'limit'
2. l'annonce à saut d'un bicolore économique par le répondant représente un 55 dans une main forcing de manche
3. la redemande du répondant à saut dans la Mineure d'ouverture est forcing de manche

Et examinons l'influence que l'utilisation, ou pas, d'un des 3 relais mentionnés plus haut avant une de ces redemandes a sur son application.

Principe 1 : La répétition de la Majeure du répondant à saut représente une couleur 6eme dans une main 'limit'

Après un bicolore économique de l'ouvreur

1♦	1♠	
2♣	3♠	main 'limit', unicolore 6ème
1♣	1♥	
1♠	3♥	main 'limit', unicolore 6ème

Avec un unicolore 6eme forcing de manche le répondant utilisera le relais ad-hoc pour "inverser" le sens de l'enchère :

¹ Ceci pourrait être un relais "Double Deux" plutôt qu'une 4eme. Nous ignorons cette possibilité car elle n'a aucune influence sur notre propos dans cette Note

1♦ 1♠
2♣ 2♥
2SA 3♠ unicolore 6ème, forcing de manche

1♦ 1♥
1♠ 2♣
2♦ 3♥ unicolore 6ème, forcing de manche

Constatation : le passage par le relais rend forcing de manche une enchère qui, 'en direct', ne l'aurait pas été. On dira que le Principe 1 a été "renversé" par le relais.

Après la répétition de sa Mineure par l'ouvreur

1♣ 1♠
2♣ 3♠ main 'limit', unicolore 6ème

Avec un unicolore 6ème forcing de manche le répondant utilisera le relais ad hoc pour "inverser" le sens de l'enchère :

1♣ 1♠
2♣ 2♦
2♥ 3♠ unicolore 6ème, forcing de manche

Constatation : à nouveau, le passage par le relais rend forcing de manche une enchère qui, 'en direct', ne l'aurait pas été. Ici aussi le Principe 1 a été "renversé" par le relais.

Après la redemande 1SA de l'ouvreur

1♣ 1♠
1SA 3♠ ... unicolore 6ème, forcing de manche !!!

1♣ 1♠
1SA 2♣
2♦ 3♠ ... main 'limit', unicolore 6ème !!!

Comme c'est curieux! On dirait que dans une situation où le relais ad-hoc est le Roudi, le Principe 1 est complètement oublié ou aboli et que pour le restaurer il faut passer par le relais !!!

Nous prétendons que ceci est une aberration. Codification dissidente : gardons le Principe 1 toujours en vigueur et instaurons la règle que le passage par le relais ad-hoc, fut-il un Roudi, le "renverse" :

1♣ 1♠
1SA 3♠ main 'limit', unicolore 6ème

1♣ 1♠
1SA 2♣
2♦ 3♠ unicolore 6ème, forcing de manche

Constatation : à nouveau, le passage par le relais rend forcing de manche une enchère qui, 'en direct', ne l'aurait pas été. Ici aussi le Principe 1 a été "renversé" par le relais.

Et voilà une parfaite cohérence entre le fonctionnement des 3 relais rétablie

Principe 2 : L'annonce à saut d'un bicolore économique par le répondant représente un 55 dans une main forcing de manche

Après un bicolore économique de l'ouvreur

1♦ 1♠
2♣ 3♥ 55 forcing de manche

1♣ 1♥
1♠ 3♦ 55 forcing de manche

Avec un 55 seulement 'limit' le répondant utilisera le relais ad-hoc pour "inverser" le sens de l'enchère

1♦ 1♠
2♣ 2♥
2SA 3♥ 55 'limit'

1♦ 1♥
1♠ 2♣
2SA 3♣ 55 'limit'

Constatation : le passage par le relais rend 'limit' une enchère qui, 'en direct', aurait été forcing de manche. On dira que le Principe 2 a été "renversé" par le relais.

Après la répétition de sa Mineure par l'ouvreur

1♣ 1♠
2♣ 3♥ 55 forcing de manche

Avec un 55 seulement 'limit' le répondant utilisera le relais ad hoc pour "inverser" le sens de l'enchère

1♣ 1♠
2♣ 2♦
3♣ 3♥ 55 'limit'

Constatation : à nouveau, le passage par le relais rend 'limit' une enchère qui, 'en direct', aurait été forcing de manche. Ici aussi, on dira que le Principe 2 a été "renversé" par le relais.

Après la redemande 1SA de l'ouvreur

1♣ 1♠
1SA 3♥ ... 55 'limit' !!!

1♣ 1♠
1SA 2♣
2♦ 3♥ ... 55 forcing de manche !!!

Comme c'est curieux! On dirait que dans une situation où le relais ad-hoc est le Roudi, le Principe 2 est oublié ou aboli et que pour le restaurer il faut passer par le relais !!!

Nous prétendons que ceci est une aberration. Codification dissidente : gardons le Principe 2 toujours en vigueur et instaurons la règle que le passage par le relais ad-hoc, fut-il un Roudi, le "renverse" :

1♣ 1♠
1SA 3♥ 55 forcing de manche

1♣ 1♠
1SA 2♣
2♦ 3♥ 55 'limit'

Et voilà une parfaite cohérence entre le fonctionnement des 3 relais rétablie

Principe 3 : La redemande du répondant à saut dans la Mineure d'ouverture est forcing de manche

Après un bicolore économique de l'ouvreur

1♦ 1♠
2♣ 3♦ forcing de manche

1♣ 1♥
1♠ 3♣ forcing de manche

Avec seulement un soutien 'limit' le répondant utilisera le relais ad hoc pour

"inverser" le sens de l'enchère

1♦ 1♠
2♣ 2♥
2SA 3♦ soutien 'limit'

1♦ 1♥
1♠ 2♣
2SA 3♦ soutien 'limit'

Constatation : le passage par le relais rend 'limit' une enchère qui, 'en direct', aurait été forcing de manche. On dira que le Principe 3 a été "renversé" par le relais.

Après la répétition de sa Mineure par l'ouvreur

1♣ 1♠
2♣ 3♣ forcing de manche²

Avec seulement un soutien 'limit' le répondant utilisera le relais ad-hoc pour "inverser" le sens de l'enchère

1♣ 1♠
2♣ 2♦
2♥ 3♣ soutien 'limit'

Constatation : à nouveau, le passage par le relais rend 'limit' une enchère qui, 'en direct', aurait été forcing de manche. Ici aussi, on dira que le Principe 3 a été "renversé" par le relais.

Après la redemande 1SA de l'ouvreur

1♣ 1♠
1SA 3♣ ... soutien 'limit' !!!

1♣ 1♠
1SA 2♣
2♦ 3♣ ... forcing de manche !!!

Comme c'est curieux! On dirait que dans une situation où le relais ad-hoc est le Roudi, le Principe 3 est aboli et que pour le restaurer il faut passer par le relais !!!

Nous prétendons que ceci est une aberration. Codification dissidente : gardons le Principe 3 toujours en vigueur et instaurons la règle que le passage par le relais ad-hoc, fut-il un Roudi, le "renverse" :

² Nous sommes conscients d'être ici en train de renverser la signification la plus répandue

1♣ 1♠
1SA 3♣ forcing de manche

1♣ 1♠
1SA 2♣
2♦ 3♣ soutien 'limit'

Et voilà une parfaite cohérence entre le fonctionnement des 3 relais rétablie

Sommaire et Conclusion

Nous avons considéré les 3 relais fondamentaux de la Majeure 5eme

- 4eme couleur forcing
- 3eme couleur forcing
- Roudi

et analysé l'impact de leur utilisation, ou pas, sur 3 redemandes ultra-classiques du répondant dans la méthode

- répétition à saut de la Majeure
- annonce d'un bicolore économique à saut
- soutien à saut pour la Mineure d'ouverture

Nous avons trouvé que, classiquement, cet impact n'est pas défini de façon cohérente : le passage par la 4eme et la 3eme "renverse" le sens de la redemande mais le Roudi se comporte différemment : par défaut il abolit le sens classique des redemandes et exige d'être utilisé pour restaurer ce sens !

Nous considérons cela un faute de logique et proposons de faire dissidence, c'est-à-dire, d'instaurer une règle unique pour les 3 relais : le passage par un des relais, quel qu'il soit, "renverse" le sens de la redemande classique; en absence du relais le sens classique de la redemande reste en vigueur.

Avec cette codification dissidente le Roudi ne se trouve pas guéri de ses tares de naissance; mais au moins s'épargne-t-on de devoir en plus les traiter de façon spéciale.

Quelques séquences en codification dissidente

- 1♥ 1♠
1SA 2♣
2♠ 3♥ soutien ♥ forcing de manche
(3♥ en direct aurait été un soutien limit, non-forcing)
- 1♦ 1♥
1SA 2♣
2♦ 2♥ 6+ cartes à ♥, STOP, pour les jouer en face d'un minimum (12 H)
(2♥ en direct aurait été très faible, peut-être même avec 5 cartes seulement)
3♥ 6+ cartes à ♥, forcing de manche au moins
(ou ± 12 – 14 H, pour ceux qui jouent 1♦ – 2♥ unicolore fort, 15+ H)
(3♥ en direct aurait été 6 cartes à ♥, limit, non-forcing)
- 1♣ 1♠
1SA 2♣
2♦ 2♥ bicolore 5+ ♠ / 4 ♥ **forcing 1 tour** (invitationnel manche au moins)
(2♥ en direct aurait été faible, non-forcing)
3♥ bicolore 5 ♠ / 5 ♥ limit-bid
(3♥ en direct aurait été un 5 ♠ / 5 ♥ forcing de manche)
- 1♣ 1♠
1SA 2♣
2♠ 3♠ Enchère de chelem (principe de vitesse d'atteinte)
4♠ stop, pour les jouer en face du maximum
- 1♦ 1♠
1SA 2♣
2♠ 3♦ Soutien limit des ♦
(3♦ en direct aurait été forcing de manche)
- 1♣ 1♠
1SA 2♣
2♠ 3♣ Soutien limit des ♣
(3♣ en direct aurait été forcing de manche)
(avec un soutien ♣ faible, on aurait transféré avec 2 SA)
- 1♦ 1♠
1SA 2♣
2♦ 3♣ Séquence très difficile à interpréter, il faut convenir avec le partenaire
(3♣ en direct aurait été un 5 ♠ / 5 ♣ forcing de manche)
Nous suggérons : des ♠ et des ♣ dans une main 11-12 H qui n'a pas pu dire 2SA (sur 2♦³) à cause d'une courte (singleton ou chicane) ♥.
L'ouvreur passe ou dit 3♦ avec 5 ♦

³ 2SA directement sur 1SA aurait été un transfert ♣